

Quels sont les enjeux sociaux, politiques, environnementaux, économiques et réglementaires actuels liés au pastoralisme dans les deux espaces régionaux ? Quels nouveaux défis se profilent face aux changements climatiques pour la sécurisation du foncier agro-pastoral ? Face à ces enjeux quelles sont les visions portées par la CEDEAO et la CEEAC pour une gestion durable et apaisée du foncier agro-pastoral ? Quelle trajectoire pour le Tchad ?

Comment construire un régime juridique (ou un cadre juridique général) intégrant le pastoralisme et les ressources communes ? Quel régime juridique du rapport à la terre et aux ressources qu'elle supporte ?

Olivier BARRIERE et Ivère TOGUEYAM

Olivier BARRIERE est chercheur à l'IRD sur la gouvernance territoriale par le droit négocié (au Sahel et en France) à travers la co-construction de projets de territoire pour une régulation territoriale légitimée et consentie par l'ensemble des acteurs territoriaux associant l'échelle nationale.

Ivère TOGUEYAM d'Inades-Formation Tchad est Juriste, Chargé du programme Plaidoyer, Communication et Capitalisation, Point Focal de la Plateforme d'Echanges et de Promotion de l'Agriculture Familiale au Tchad, conseil et appui juridique sur la gouvernance des ressources naturelles.

Problématique. La question ici est celle du régime juridique cadre intégrant le pastoralisme et les ressources communes. Faut-il généraliser le droit de propriété comme la colonisation a tenté de le faire ? Faut-il plutôt adopter une voie différente en développant des régimes adaptés aux réalités socio-culturelles et suffisamment légitimes aux populations pour être effectifs ? L'enjeu du foncier est de répondre aux urgences écologiques actuelles et offrir les capacités d'adaptation aux aléas et changements climatiques tout en répondant à la sécurité alimentaire. On entre par la question du foncier agricole et du foncier pastoral dans celle de la viabilité des territoires. Nous argumentons sur une combinaison d'un régime de propriété pour le foncier urbain et un régime des usages pour le foncier rural pour parvenir à une gestion responsable des espaces et les ressources naturelles.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Olivier Barrière a commencé ses travaux sur la question foncière en 1995 sur le delta intérieur du Niger au Mali, pour la réalisation d'une thèse portant sur le foncier-environnement, voir l'ouvrage *Un droit à inventer*, ed. IRD (pdf en accès libre en ligne). L'approche en anthropologie juridique a nécessité une véritable transcription des régimes endogènes, dits coutumiers, pour une mise en relation de la légalité aux légitimités locales (étude du pluralisme juridique). Du Mali la poursuite de la recherche sur le foncier s'est faite au Sénégal, Tchad, Rwanda, et France (Cévennes) et Maroc (Haut

Atlas), ... jusqu'à présent. Ivère Togueyam tire son expérience des appuis du Projet d'Appui à la Filière Bovine (PAFIB) et les appuis juridiques aux acteurs de la filière bovine au Tchad ; l'appui méthodologique pour la sécurisation du foncier pastoral en lien avec les activités d'aménagement de l'espace agro-pastoral dans le Moyen Chari et le Mandoul (PASTOR Tchad) ; l'appui au développement d'une stratégie de sécurisation du foncier agropastoral à l'intention de la plateforme pastorale et des acteurs concernés dans le Fitri (PASTOR Tchad) ; l'appui à l'élaboration de chartes pastorales en adéquation avec la législation et la réglementation nationale régissant la GRN au Tchad (PRAPS-Tchad) ; ses multiples appuis aux populations relatifs à la gouvernance inclusive et à la prévention et gestion des conflits d'utilisation des ressources naturelles, les appuis en analyse critique des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des espaces et des ressources naturelles ; les acquis de la formation en droit international et comparé de l'environnement de l'Université de Limoges.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Un décryptage de la question foncière : significations et préconisations. Comment penser un régime juridique en se décolonisant de la pensée juridique occidentale. Il faut penser un droit foncier tchadien pour le Tchad, un droit foncier nigérien pour le Niger, etc. Enfin, le fond de la question est celui du pastoralisme, comment le sécuriser dans l'espace, dans le cadre d'un code foncier ou d'un code rural ; quel régime de droit pastoral est à développer ? Nous présenterons les contours de cette question essentielle du rapport à la terre en s'interrogeant sur la façon de dépasser un foncier agraire en présentant des pistes pouvant servir à l'invention d'un régime juridique adapté aux réalités agropastorales, culturelles et environnementales dans une perspective de viabilité des territoires.

Mots clefs

Régime juridique

Terre

Ressources

Foncier

Pastoralisme

